

Affaire suivie par :  
Marie-Brigitte HOCHET  
Chargée de mission Chasse et Faune Sauvage  
Tél : 05 55 61 20 29  
Courriel : mariebrigitte.hochet@creuse.gouv.fr

Guéret, le 07 octobre 2022

**Rapport de synthèse des observations recueillies lors de la consultation publique portant sur le projet d'arrêté définissant les règles applicables à tous les attributaires d'un plan de chasse individuel pour l'espèce Cerf élaphe dans le département de la Creuse pour la campagne cynégétique 2022-2023**

L'article 7 de la Charte de l'environnement consacre, en tant que principe à valeur constitutionnelle, le droit pour toute personne de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. L'arrêté définissant les règles applicables à tous les attributaires d'un plan de chasse individuel pour l'espèce cerf élaphe dans le département de la Creuse pour la campagne cynégétique 2021-2022 a donc été soumis à la participation du public, conformément à l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement.

Ainsi, le projet d'arrêté a fait l'objet d'une consultation publique de 21 jours du 15 septembre 2022 au 05 octobre 2022 inclus.

**Aucune remarque n'a été formulée pour ce projet d'arrêté.**

L'arrêté est consultable sur le site Internet des services de l'État sous la rubrique : Politiques publiques > Environnement Chasse > Informations.

Le Directeur départemental des territoires,

  
Pierre SCHWARTZ